

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2019

Budget communal : décision modificative

Le CM vote à l'unanimité les virements de crédits de 2 000 € sur la section de fonctionnement et de 7 500 € sur la section d'investissement du budget communal.

Personnel communal : participation financière à la protection sociale, recrutement saisonnier

- Par délibération n°62/2013, le Conseil Municipal a fixé la participation communale à la cotisation de prévoyance labellisée des agents à 13.50 € par mois et par agent à temps plein ; au vu de la forte augmentation de la part salariale, il est demandé au Conseil Municipal d'augmenter la part communale à cette cotisation. Après discussion et délibération, le CM accepte à l'unanimité d'augmenter la participation communale à 15.00 € par mois et par agent à temps plein.

- Recrutement d'un saisonnier pour les services techniques : le CM valide le recrutement d'un contractuel pour 2 mois cet été, voir avec le GER de Montignac qui propose des candidats. Par ailleurs, le Maire informe le CM qu'il a été demandé aux agents des services techniques de limiter à 2 semaines les congés du 1^{er} juillet au 31 août.

Terrains communaux

- le CM accepte à l'unanimité de vendre 3 lots supplémentaires dans le cadre du Lotissement Campagnac.

- le CM accepte à l'unanimité d'acquérir par acte administratif la parcelle cadastrée Section E n°618 de 2 100 m² en emplacement réservé à l'îlot d'Aillac à 0.20 € / m² soit 420.00 €.

Subventions séjours scolaires et tarifs périscolaires

- le CM décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 800 € à la coopérative scolaire de Carsac-Aillac pour le séjour scolaire de la classe de CM1-CM2 au Puy du Fou du 22 au 24.05.2019 ; le CM décide à la majorité (1 abstention) d'attribuer 50 € à chacune des 2 élèves domiciliées sur la commune pour un séjour à Paris du 17 au 29 mars 2019 avec le Lycée Pré de Cordy, soit 100 € au total.

- Afin de simplifier les tarifs et la facturation et d'harmoniser les tranches et le calcul du quotient familial avec la nouvelle politique régionale en matière de transport scolaire, le CM fixe à l'unanimité les tarifs suivants pour la rentrée scolaire 2019 :

GARDERIE		
	HORAIRES	TARIF FORFAIT
MATIN	7h30 à 8h50	1.00 €
SOIR	de 17h à 18 h	1.00 €
	de 17h à 18h30	1.50 €

CANTINE		
TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS
1	< 450	1.00 €
2	451 - 650	1.40 €
3	651 - 870	1.80 €
4	871 - 1 250	2.20 €
5	> 1 250	2.60 €

Point sur les dossiers en cours

Salle culturelle Aillac : permis de construire en cours d'instruction, montant global des subventions de l'Etat pour 93 200 € et du CD24 pour 141 840 € ; le Maire a déposé un dossier pour obtenir des financements européens Leader pour la Maison des Associations pouvant aller jusqu'à 60 %.

CR des commissions

Le Maire fait part : du Conseil Communautaire du 11.04.2019 à Nadaillac ; de la Conférence des Territoires du 12.04.2019 où il a fait part au à Mrs le Préfet et le Président du CD24 des difficultés administratives rencontrées pour l'ouverture de la MAM ; du Conseil d'Administration de l'EHPAD du 24.04.2019.

Questions diverses

- infos diverses : Fête de l'Ecole le 28.06.2019 ; prochain Conseil Communautaire le 27.06.2019 à Orliaguet

- Fabienne JARDEL fait part de la demande des riverains des rues Nelson Mandela et François Bordes d'avoir une extension de la zone 30 ou des ralentisseurs au vu de la vitesse excessive des automobilistes.

- fleurissement du bourg : le CM convient qu'il faut fleurir le bourg, mais problème du temps de travail passé pour l'arrosage et l'entretien des massifs fleuris.

- Roland ARTUS demande s'il est possible de faire un marquage au sol sur le parking de la salle des fêtes pour maximiser les places de stationnement ; voir à le faire en même temps que le marquage au sol le long de la route de l'EHPAD à la piste cyclable.

Prochain CM fixé au Mercredi 26 Juin 2019 à 18h30.